



## Conseil d'Administration

Saint-Martin-d'Hères, le 12/07/2022

### Conseil d'administration du 12/07/2022

#### Délibération N°CA-2022-24

#### NATURE : PARTENARIATS

**Objet : Avenant à la convention de partenariat relative au parcours de double diplomation "Management des collectivités territoriales/droit des collectivités territoriales" du *Parcours intégré "Gouvernance territoriale"*.**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L718-16, L612-5 et suivants, L613-1 et suivants, D612-7, D612-33 et suivants, D613-1 et suivants et D741-10 ;*

*Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;*

*Vu le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Université Grenoble Alpes et approbation de ses statuts ;*

*Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;*

*Vu l'arrêté du 25 avril 2002 du ministère de l'éducation nationale relatif au diplôme national de master (NOR: MENS0200982A) ;*

*Vu la circulaire n°2014-0018 du 23 octobre 2014 du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (NOR : MENS1419139C - DGESIP A1-3) relative aux modalités d'élaboration et de délivrance des diplômes nationaux et de certains diplômes d'État par les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;*

*Vu le règlement des études et des examens de l'IEP de Grenoble modifié, adopté par délibérations n°CA-2022-19 du conseil d'administration du 12 juillet 2022;*

*Vu la délibération N°CA-2021-21 DU 25 MAI 2021 relative au renouvellement de la convention de partenariat relative au parcours de double diplomation de niveau master « Management des collectivités territoriales (diplôme d'IEP) / Droit des collectivités territoriales (diplôme national de master) » Parcours intégré "Gouvernance territoriale" .*

*Vu la délibération n°CA-02-2020 du conseil d'administration du 21 février 2020 portant Détermination des catégories de contrats et délégations de pouvoir à la directrice ;*

*Vu le règlement intérieur de l'IEP de Grenoble modifié, adopté par délibération du conseil d'administration du 18 janvier ;*

Dans le cadre de la mise en œuvre des droits d'inscription modulés, Sciences Po Grenoble souhaite préciser les modalités d'inscription des étudiants au sein du parcours de double diplomation cité. Les étudiants devront s'acquitter des droits d'inscription en vigueur à l'IEP de Grenoble ainsi que des droits nationaux à l'UGA.

*Annexe : Projet d'avenant à la convention*

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le projet d'avenant par la directrice.

Le président fait procéder au vote.

**Résultat des votes :**

Nombre de présents : 13

Nombre de procurations : 8

Votes « Pour » : 21

Votes « Contre » : 0

Abstentions : 0

**Décision du conseil d'administration : approuve l'avenant à la convention de partenariat relative au parcours de double diplomation "Management des collectivités territoriales/droit des collectivités territoriales" du *Parcours intégré "Gouvernance territoriale"* annexé et autorise la Directrice à le signer**



**Jean-Luc Névache**  
Président du Conseil d'administration